

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 296

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 8

À l'alinéa 12, après la première occurrence du mot :

« du »,

insérer le mot :

« présent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.